

Rapport annuel d'activités



Orne-Moselle
Territoire d'avenir

2015

Rapport annuel d'activités 2015

SOMMAIRE

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.....4

Le bureau communautaire
Le Conseil communautaire
Les commissions

Moyens Humains.....6

Finances7

L'Aménagement de l'Espace.....10

Les Portes de l'Orne
SCOTAM
S.I.A.U.

La Protection et la mise en valeur de l'environnement.....14

Partenariat associatif
Convention d'étude vallée du Conroy
Maillage des chemins de liaison intercommunale
Liaison douce
Fête des paysages et de la nature en ville
Etude de faisabilité technique et financière pour la restructuration du parcours de golf d'Amnéville

La gestion, l'élimination, et la valorisation des déchets.....16

Marché de collecte des déchets ménagers
Déchèteries communautaires
Programme Local de Prévention des Déchets
Conventions

Le Développement Economique.....18

Parcs d'activités
Partenariats
Projet concours BE YOUR BOSS
Mise en place d'un dispositif d'aide à la rénovation des commerces des centres villes

Logement et cadre de vie.....21

Programme Local de l'Habitat 2012-2017
Partenariats

Développement durable.....25

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin
Conseil en Energie Partagé
Espace INFO-ENERGIE
Plateforme de rénovation énergétique
Bilan de gaz à effet de serre
Cop 21

La Petite Enfance.....27

Communication30

Convention de partenariat
Magazine intercommunal

Dossiers transversaux.....32

Projet de territoire
Schéma de mutualisation
AGURAM





Orne-Moselle
Territoire d'avenir

Le mot du Président

La Communauté de Communes du Pays Orne- Moselle élabore chaque année un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétence.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions menées par notre Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires.

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre du programme d'action du projet de territoire, avec notamment, la poursuite du projet ambitieux de requalification des Portes de l'Orne.

Notre Communauté de Communes a, par ailleurs, poursuivi en 2015 les actions déjà entreprises dans ses autres domaines de compétences :

- poursuite des actions de développement économique afin de favoriser les créations d'emplois,
- poursuite de la mise en œuvre du 2ème programme local de l'habitat (notamment la réalisation d'une étude sur la vacance, la mise en œuvre d'actions en faveur du logement des jeunes ...),
- poursuite de l'ensemble des actions liées à la reconquête qualitative de notre territoire (ravalement de façades, mise en œuvre d'un programme d'intérêt général dans le prolongement de l'O.P.A.H.),
- poursuite de l'amélioration qualitative de la collecte sélective des déchets ménagers afin de réduire la quantité des déchets résiduels, avec notamment, la mise en place d'un plan local de prévention des déchets,

La mise en œuvre de toutes ces actions a été rendue possible, malgré la crise économique et la réforme du financement des collectivités locales, grâce à la bonne santé financière de notre Communauté de Communes et à nos demandes de subventions auprès de nos différents partenaires financiers (Conseil Régional, Conseil Général, Fonds Européens et Caisse d'Allocations Familiales).

Ce rapport d'activités sera envoyé à toutes les communes membres de notre EPCI afin d'être présenté à l'ensemble des Conseils Municipaux.

Je vous en souhaite une très bonne lecture à toutes et à tous.

Lionel FOURNIER
Président de la Communauté
de Communes du Pays Orne-Moselle

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle regroupe 13 communes :

Amnéville,
Bronvaux,
Clouange,
Marange-Silvange,
Montois la Montagne,
Moyeuvre-Grande,
Moyeuvre-Petite,
Pierrevillers,
Rombas,
Roncourt,
Rosselange,
Sainte Marie aux Chênes,
Vitry Sur Orne



Les domaines de compétences communautaires sont:

- Aménagement de l'Espace,
- Développement économique,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Gestion, élimination, valorisation des déchets,
- Politique du logement d'intérêt communautaire,
- Petite enfance.

Elle compte 53 402 habitants sur 9 980 ha de superficie.

Le fonctionnement de la Communauté de Communes repose sur un conseil communautaire et un bureau communautaire.

Le bureau communautaire comprend le Président et 12 Vice-présidents (un par commune).

Le Bureau Communautaire

M. FOURNIER Lionel, Président

M. MUNIER Eric, 1^{er} Vice Président, délégué au développement économique

M. DROUIN René, 2^{ème} Vice Présidente, délégué à l'aménagement des friches industrielles (dont les Portes de l'Orne) et aux emplacements réservés pour les gens du voyage

M. MULLER Yves, 3^{ème} Vice Président, délégué aux infrastructures, travaux, projet de territoire et schéma de mutualisation

M. MATELIC Vincent, 4^{ème} Vice Président, délégué aux finances et personnel

M. WATRIN Roger , 5^{ème} Vice Président, délégué à la gestion, élimination et valorisation des déchets (ordures ménagères et déchèteries)

M. CORRADI Luc , 6^{ème} Vice Président, délégué à la communication et à la mise en place des compétences nouvelles

M. BOLTZ Stéphane, 7^{ème} Vice Président, délégué à l'habitat, au logement et la planification (SCOT)

M. CANTELE Jean, 8^{ème} Vice Président, délégué au suivi de la compétence PETITE ENFANCE (multi-accueils et DSP)

M. HALTER Marcel, 9^{ème} Vice Président, délégué à l'urbanisme réglementaire (instruction des autorisations d'urbanisme)

M. PELIZZARI Jean-Marie, 10^{ème} Vice Président, délégué à la protection, la mise en valeur de l'environnement et le cadre de vie

M. FAVIER Jean-Luc, 11^{ème} Vice Président, délégué au suivi et développement du système d'information géographique et le cadre de vie

M. HENRY Michel, 12^{ème} Vice Président, délégué au développement durable et aux énergies nouvelles

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE s'est réuni 12 fois en 2015 et a adopté 138 décisions.

Le Conseil Communautaire

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a été installé lors de la séance du 28 Avril 2014 (Délibération n°2014-24). Il est composé de 53 délégués titulaires des 13 communes (élus au suffrage universelle direct lors des élections municipales), et comporte les délégués communautaires répartis comme indiqué ci-après:

AMNEVILLE: MUNIER Éric, CALCARI-JEAN Danielle, MITIDIERI Egidio, GIULIANO Marie-France, DALLA FAVERA André, LOMBARDI Ouardia, ARNOULD-RIVATO Rachel, DIEUDONNE Xavier

BRONVAUX: FAVIER Jean-Luc, WROBEL Frédéric

CLOUANGE: BOLTZ Stéphane, THOMAS Ornella, HOUVER Laurent, RAFFLEGEAU Olivier

MARANGE-SILVANGE: MULLER Yves, TOUSSAINT Christiane, MEOCCI François, GREFF Marielle, PIERRE Daniel

MONTOIS LA MONTAGNE: CANTELE Jean, SCHUMMER Anik, VOLLE MICHEL

MOYEUUVRE-GRANDE: DROUIN René, CONTESE Marianne, TIRLICIEN Roger, CISAMOLO Virginie, ROVIERO Franck, BARTOLETTI Doris, LACAVAL Salvatore

MOYEUUVRE-PETITE: SCHWEIZER Christian, HENRY Michel

PIERREVILLERS: PELIZZARI Jean-Marie, DAMILOT Aurore

ROMBAS: FOURNIER Lionel, WAGNER Véronica, RISSER Charles, MACAIGNE Christèle, BARTHELEMY Norbert, BENCI Monique, NOBILE Didier, VILLA Victor

RONCOURT: HALTER Marcel, FICHTER Philippe

ROSSELANGE: MATELIC Vincent, SEEMANN Michèle, SCHONS Bernard

SAINTE MARIE AUX CHENES: WATRIN Roger, FRANIA Aleksandra, CAYRÉ Christian, KOSCIUSZKO René

VITRY SUR ORNE: CORRADI Luc, DURIVAL Angela, DI EGIDIO Frédéric

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE s'est réuni 5 fois en 2015 et a adopté 70 délibérations.

Les Commissions sont mises en place lors afin de couvrir toutes les compétences exercées par la communauté de communes:

- Développement économique
- Projets, Travaux, Infrastructures
- Gestion Elimination et valorisation des déchets (collecte et traitement des déchets ménagers et déchèterie)
- Protection et mise en valeur de l'environnement (aménagement paysager, lutte contre les pollutions, ...)
- Finances et Personnel
- Communication
- Technologie de l'Information et de la communication et réseau très haut débit
- Logement et cadre de vie
- Aménagement de l'espace, schéma de cohérence territorial, ZAC, réserves foncières...
- Urbanisme (Instruction des autorisations d'urbanisme, et soutien à l'élaboration des documents d'urbanisme)
- Suivi et développement du SIG
- Développement durable et énergies nouvelles
- Suivi et mise en œuvre du Projet de territoire
- Commission d'attribution des subventions dans le cadre des dispositifs d'amélioration de l'habitat

Les Moyens Humains

Les services de la Communauté de Communes sont répartis sur plusieurs sites :

- à ROMBAS, au 1, Rue Alexandrine: Direction Générale, services fonctionnels et services opérationnels (18 personnes : 4 hommes et 14 femmes dont 13 titulaires et 5 contractuels)
- à AMNEVILLE, au Relais parentale d'assistance maternelle, rue Pasteur (2personnes titulaires)

De plus en 2015 la CCPOM a accueilli trois stagiaires au sein du pôle moyens généraux pour une durée de 4 semaines, 6 semaines et deux mois, et une stagiaire au pôle service à la population pendant 9 semaines.

Concertation sociale

Compte tenu de ses effectifs, de la communauté de Commune ne dispose pas d'instances paritaires qui lui sont propres. Elle relève donc du comité technique Paritaire, de la Commission Administrative Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité placés auprès du Centre Départemental de Gestion de la Moselle.

Finances

Le Budget 2015 a été adopté le 14 avril 2015 et a fait l'objet de trois décisions modificatives (Décision modificative n° 1 adoptée le 7 juillet, Décision modificative n° 2 adoptée le 8 octobre, et Décision modificative n°3 adoptée le 1er décembre 2015).

La présentation synthétique des comptes pour 2015 permet de mieux appréhender la structure du budget communautaire (source CA 2015).

Les dépenses réelles réalisées au titre de l'exercice 2015 se sont élevées à 12 185 K€.

Elles se répartissent comme suit:

Dépenses de Fonctionnement 8 909 K€

Dépenses d'investissement 3 275 K€

Les recettes réelles réalisées au titre de l'exercice 2015 se sont élevées à 15 151 K€.

Elles se répartissent comme suit:

Recettes de Fonctionnement 10 760 K€

Recettes d'investissement 4 391 K€

LES RECETTES BUDGETAIRES ET LA FISCALITE COMMUNAUTAIRE

Les recettes réelles (hors emprunts) de la Communauté de Communes proviennent :

des contribuables locaux, par le biais du produit:

- des impôts directs locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et ressources de remplacement de la taxe professionnelle
- de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

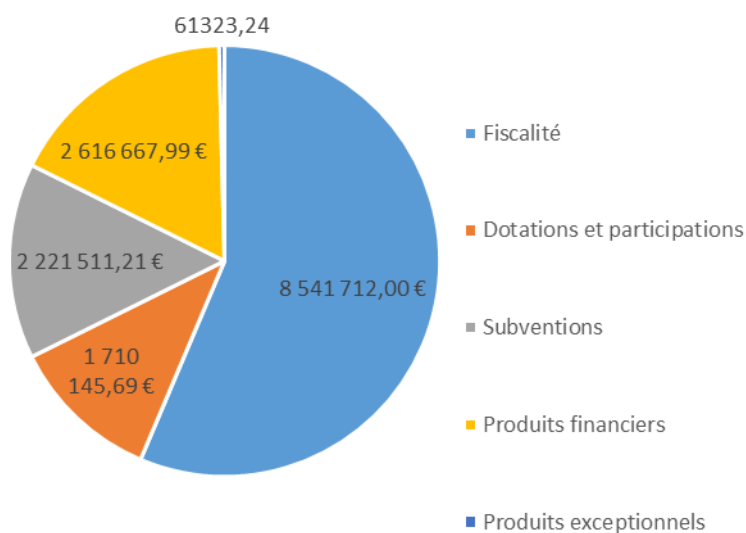
de l'Etat, au titre

- de la dotation globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité),
- des allocations du Fonds de Compensation de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement.

d'entités diverses

- Union Européenne,
- Autres collectivités Département, Région,
- Du fonds de péréquation intercommunal

REPARTITION DES RECETTES



Il convient toutefois, de noter que le prélèvement fiscal opéré par la Communauté de Communes sur le contribuable local en 2014 reste faible comparé aux E.P.C.I. de notre catégorie :

Taux CCPOM pour:

Taxe d'habitation	1,87%
Taxe sur le Foncier bâti	1,02%
Taxe sur le foncier non-bâti	5,24%
Cotisation foncière entreprises	1,40%

Comme pour tous les groupements de communes à fiscalité propre qui l'ont instauré, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est une recette fiscale conséquente pour la Communauté de Communes.

En 2015 son produit s'est élevé à 5 715 003€ soit 53,11 % (49,57% en 2014) des recettes de fonctionnement.

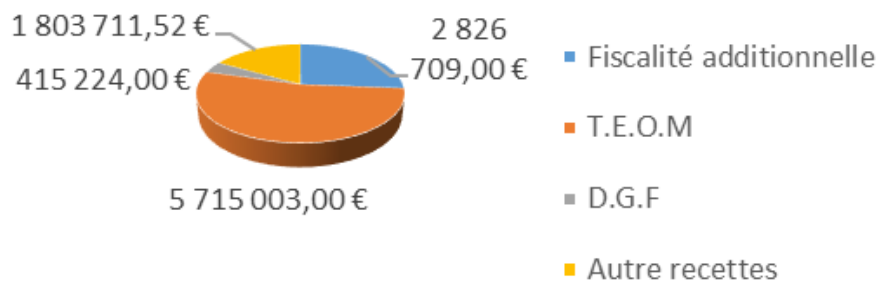
La dotation globale de fonctionnement s'est quant à elle élevée à 415 224 € et représente 3,86 % des recettes de fonctionnement (6.42% en 2014).

En 2015, les contribuables locaux, au travers des impôts directs (2 097 347 €) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (5 715 003 €), ont participé pour 72,60 % (69,95% en 2014) aux recettes de fonctionnement (10 760 647,52 €).

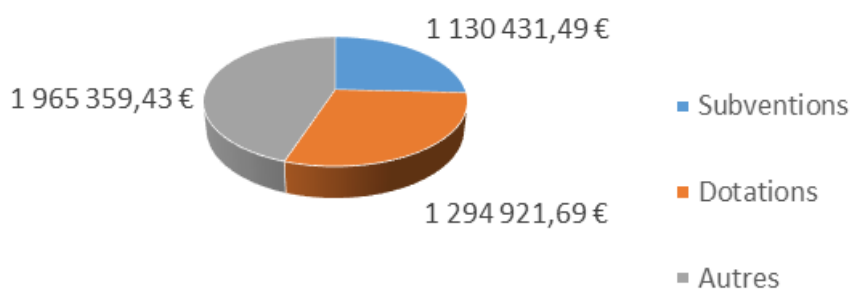
Le Remboursement du capital de la dette s'élève à 339 780 €.

Les charges financières intérêts de la dette s'élèvent à 174 909 €.

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE



Répartition des recettes d'investissement



LES DEPENSES

En opérations réelles, le total des dépenses de la Communauté de Communes s'est élevé, en 2015, à 12 185 210 €.

Elles sont constituées :

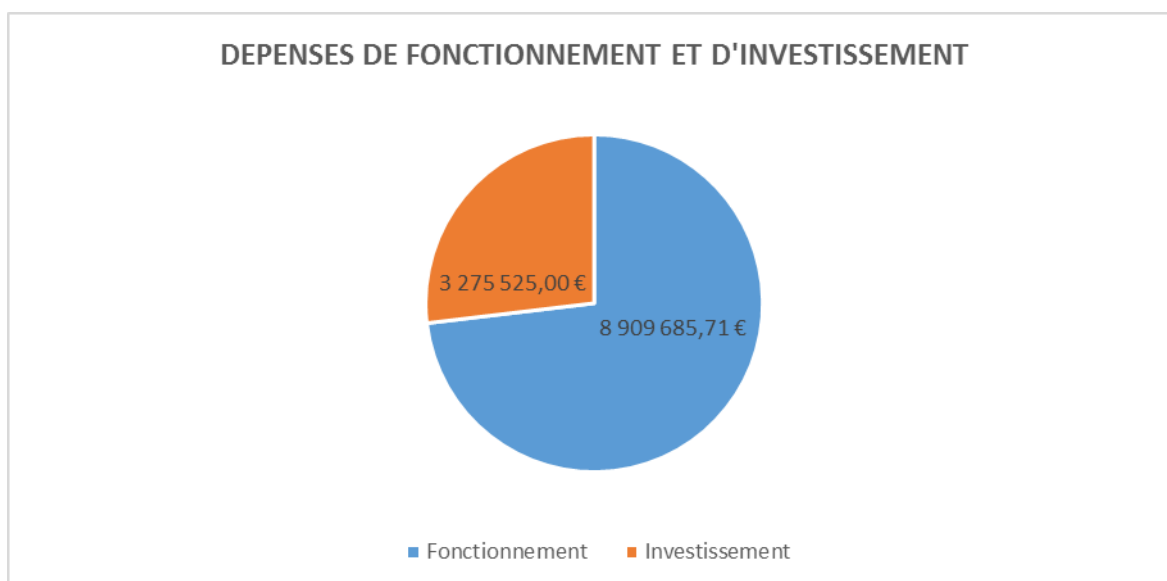
des dépenses de fonctionnement pour 8 909 685 €
des dépenses d'investissement pour 3 275 525 €

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit:

- Charges générales et Charges financières	972 242 €
- Famille	1 320 502 €
- Collecte et traitement des déchets	5 617 780 €
- Interventions économiques	158 707 €
- Logement	96 948 €
- Opérations non ventilables	228 660 €
- Aménagement de l'espace	347 591 €
- Environnement	167 252 €

Les dépenses d'investissement totales se répartissent comme suit:

- Charges générales et Charges financières	42 627 €
- Famille	194 594 €
- Interventions économiques	499 304 €
- Déchets	52 527 €
- Logement	376 810 €
- Opérations non ventilables	2 060 007 €
- Aménagement de l'espace	46 353 €
- Environnement	3 300 €

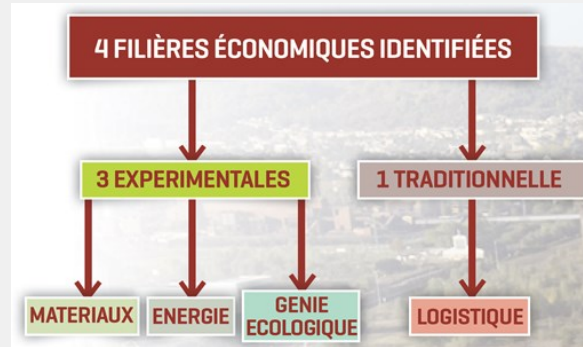


Les Portes de l'Orne

De fin 2012 à l'été 2013, les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et du Sillon Mosellan (maintenant « Rives de Moselle »), se sont associées pour engager une étude de redéploiement économique et urbain du site sidérurgique des Portes de l'Orne.

Les besoins du territoire en matière d'équipement et d'habitat ont alors été identifiés: quatre filières de redéploiement économiques ont été proposées principalement orienté vers l'innovation.

En parallèle une étude diagnostique et d'aménagement a été menée pour la partie amont du site, et achevée en 2014.



Les grandes étapes 2015 :

- Une étude diagnostique et d'aménagement pour la partie Portes de l'Orne aval

L'étude de redéploiement économique et urbain a été complétée, en 2013/2014, par une première **étude diagnostique et d'aménagement** concernant la partie amont (validée en février 2014) pilotée notamment par l'EPFL, puis une seconde concernant la **partie avale, menée en 2015**, dont le scénario programmatique a été validé par les Conseils Communautaire en décembre 2015.

Plan de Synthèse: les fils programmatiques de la Vallée de l'Orne

PLAN GUIDE
A TERME



- Dépôt d'un dossier dans la cadre de l'appel à projet Européen LIFE (Génie écologique)

Dans le cadre des filières identifiées dans l'étude de redéploiement conique et urbain menée en 2012/2013 (et notamment celle du Génie Ecologique), mais également pour faire suite à la convention cadre, passée, en décembre 2014, avec le pôle de compétitivité « Hydréos », un dossier a été déposé, en octobre 2015, devant la Commission Européenne dans le cadre de l'appel à projet LIFE.

- Création d'une maison du projet : dépôt et obtention de subventions dans le cadre du CPER

Dans le cadre des études d'aménagement menées, les élus ont pris la décision de conserver plusieurs bâtiments « historiques » présents sur le site, en raison de leur intérêt patrimonial.

La première requalification concerne l'ancien bâtiment des Syndicats situé rue de l'Usine. L'objectif est d'y accueillir la future maison du projet, lieu vitrine d'expression, ouvert à tous, destiné à incarner la représentation « miniature » de tout ce qui composera le projet urbain des Portes de l'Orne, jusqu'à son achèvement. Elle aura notamment pour objectif, de devenir une maison d'expérimentation destinée à faire débattre et tester en amont puis amorcer ce qui se développera plus tard, au fil des années, sur le site lui-même. Elle centralisera ainsi, tous les éléments et étapes d'avancement du projet.

- La création du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne

Suite aux décisions des organes délibérants des Communautés de Communes du Pays Orne Moselle (14 octobre 2014) et Rives de Moselle (23 octobre 2014) proposant la création du Syndicat Mixte et adoptant ses statuts, le Préfet a décidé la création du « Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne » par arrêté en date du 20 novembre 2015. Il est composé des deux EPCI concernés.

- Divers

Les contacts avec les différents partenaires se sont poursuivis tout au long de l'année.

Les prémices d'un partenariat avec Georgia Tech Lorraine ont été engagées

Les opérations de démolition et de mise en sécurité du site menés par l'EPFL ont débuté au cours du deuxième semestre de l'année

Principales réalisations de l'année 2015 du Syndicat mixte du SCoTAM

Début de la mise en œuvre du SCoTAM

La mise en œuvre du SCoTAM a démarré officiellement le 1^{er} février 2015. Il est devenu ainsi le document référent des Plans Locaux d'Urbanisme, des Cartes Communales, des Plans de Déplacements Urbains et des Programmes Locaux de l'Habitat, par un principe de compatibilité entre les orientations du SCoT et ces documents locaux.

Afin d'accompagner les élus locaux dans cette nouvelle étape, le Syndicat mixte a organisé, le 30 avril 2015, une réunion d'information sur les principes de la compatibilité avec le SCoTAM et les démarches à engager ainsi que sur la mise en œuvre du Schéma. Elle a réuni plus de 80 participants.

Durant l'année, l'équipe du SCoTAM a travaillé à la mise en place d'une méthodologie afin d'évaluer la compatibilité des documents d'urbanisme existants, au cas par cas, avec les orientations du SCoTAM. L'équipe se mobilise également pour suivre l'ensemble des procédures en cours (une vingtaine de communes élaborent ou révisent leur document d'urbanisme). Enfin, cinq Plans Locaux d'Urbanisme ont été arrêtés au cours de l'année 2015 et ont fait l'objet d'avis positifs de la part de la Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme et du Bureau délibérant.

Les ateliers de mise en œuvre ont été lancés. Le programme de travail 2015 / 2016 a été défini pour chaque atelier et les premiers sujets ont été posés :

- Atelier Valoriser les espaces naturels et agricoles dans les documents d'urbanisme > Quels outils mobilisables dans le PLU pour y intégrer la trame verte et bleue ?
- Atelier Produire 30 000 logements à horizon 2032 > Comment répartir les objectifs de logements au sein de l'intercommunalité ?
- Atelier Améliorer l'attractivité économique > Comment adapter notre offre (foncière, immobilière, services, équipements...) aux besoins des investisseurs ?
- Atelier Articuler urbanisme et mobilité des habitants > L'aménagement de stations intermodales et étude du potentiel foncier autour des gares.

Le Syndicat mixte a également été associé à la révision du Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole et du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Les autres grands chantiers de l'année :

- Etude préalable de la Trame Bleue
- De nouveaux statuts et l'intégration d'un nouvel EPCI au Syndicat mixte : la Communauté de Communes du Pays Boulageois (CCPB) à rejoindre le Syndicat mixte du SCoTAM (par une délibération du 18 décembre 2014 et arrêté préfectoral du 8 juin 2015).
- Lancement d'une Enquête Déplacements Grand Territoire à l'échelle du SCoTAM
- Actions de communication et de diffusion autour du SCoTAM approuvé
- Participation et contributions à diverses démarches

S.I.A.U.

Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) procède à l'instructions des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes membres de la CCPOM, et au suivi des dossiers contentieux.

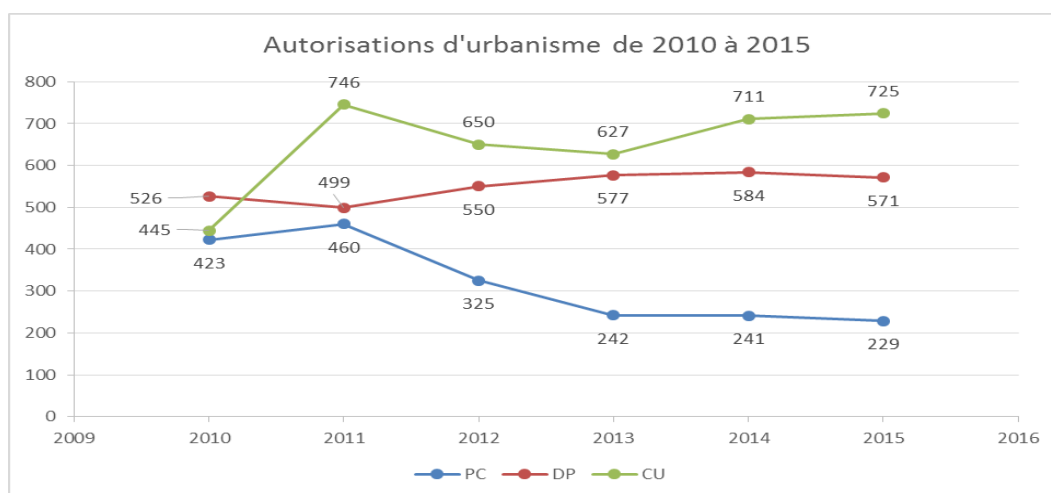
- Instructions des dossiers d'urbanisme

Le S.I.A.U assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les 13 communes de la CCPOM. Le Maire de la Commune de Saint-Ail a, dans l'attente de son intégration au sein de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, manifesté le souhait que la CCPOM procède à l'instruction de ses autorisations d'urbanisme. En juillet 2015, le Bureau Communautaire a décidé de mettre le service instructeur des autorisations d'urbanisme de la CCPOM à la disposition de la Commune de Saint-Ail.

Statistiques

229 permis de construire	} 818 demandes	} Soit au total 1543 demandes d'autorisations d'urbanisme enregistrées par le service
571 déclarations préalables		
5 permis d'aménager		
13 permis de démolir		
Et		
725 certificats d'urbanisme		

On note une stabilisation des demandes d'autorisation d'urbanisme par rapport à 2014 (1547), avec une très légère baisse des demandes de permis de construire (241 en 2014) et des déclarations préalables (584 en 2014), une augmentation des demandes de certificats d'urbanisme (711 en 2014).



- Information et renseignements aux communes membres

Le SIAU renseigne les communes sur l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme et sur toutes les questions en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Les formulaires d'autorisations d'urbanisme, les règlements des plans locaux d'urbanisme / plans d'occupation des sols et les plans de préventions des risques (miniers, mouvements de terrain et inondations) sont accessibles sur le site internet de la CCPOM.

- Le Club ADS 57

Depuis 2010, les services en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme du département se réunissent tous les trimestres afin d'échanger sur diverses thématiques. Ces rencontres se déroulent, à tour de rôle, dans les EPCI qui le souhaitent.

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Partenariat associatif

- Convention avec le Club Vosgien

La convention relative à l'entretien et au balisage des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre conclue avec l'Association du Club Vosgien de la Vallée de l'Orne a été reconduite pour une durée de quatre ans, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Les travaux d'entretien et de balisage réalisés par l'association concernent les itinéraires existants sur le territoire de la CCPOM, pour un total de 108 km répartis sur 15 itinéraires. En contrepartie des travaux, la CCPOM octroie à l'association une subvention annuelle calculée sur la base du tarif de 22€ par kilomètre.

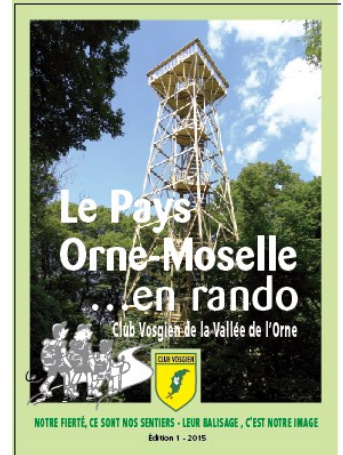
- Carte des sentiers

La CCPOM est partenaire du Club Vosgien de la Vallée de l'Orne pour la réalisation d'une carte présentant les itinéraires de randonnée pédestre sur le territoire de la CCPOM.

Le projet vise à faire connaître d'avantage ces itinéraires aux habitants et aux visiteurs, et ainsi contribuer à la promotion du patrimoine naturel de la CCPOM.

Les cartes sont disponibles à la CCPOM, dans les mairies, aux offices du tourisme de Rombas et d'Amnéville.

La CCPOM a versé une subvention de 1500 € à l'association pour la réalisation de ce projet.



- Convention d'étude vallée du Conroy

La cession de toute activité industrielle en octobre 2014 et l'obligation d'AMREF (Arcelor Mittal Real Estate France) de sécuriser les bassins à boues, au regard des risques miniers, ont amené la CCPOM à engager une réflexion sur la valorisation de la vallée du Conroy.

Dans ce cadre, la CCPOM a sollicité la politique régionale de traitement des espaces dégradés pour la réalisation d'une étude d'aménagement du crassier de la vallée du Conroy, financée par les crédits de l'Etat, la Région Lorraine, l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) et la CCPOM.

Les conclusions de cette étude, présentant plusieurs scénarii, ont été données en 2014, en présence de représentants de la CCPOM, de la Sous-Préfecture, de l'Office départemental de la pêche, de l'ONF, de la DREAL, de la LPO, des communes de Moyeuve-Grande et Moyeuve-Petite.

Suite au rendu de cette étude, une visite des lieux a été organisée début 2015 en présence des élus des communes concernées, de la CCPOM, des services de l'état, des industriels et des associations locales. Cette visite a permis de faire (re)découvrir l'importance de la zone concernée et le potentiel sur le plan paysager de ce vaste ensemble boisé et remarquable.



- Maillage des chemins de liaison intercommunale

Dans le cadre du projet de territoire, la CCPOM a initié le recensement et le maillage des chemins de liaison intercommunale existants dans le but de créer un réseau de chemins pédestres balisés, reliant les communes entre elles et aux principaux points d'attrait de la CCPOM.

Le recensement est réalisé avec les élus référents de chaque commune pour identifier les chemins existants : en 2015, une ébauche de liaison a été commencée avec 7 communes rencontrées.

- Liaison douce



Le Fil Bleu de l'Orne

La promenade le long de l'Orne, qui relie Moineville (54) à Rombas sur 23 km, a vu son tracé se prolonger. L'EPFL (Etablissements Publics Fonciers de Lorraine) a poursuivi les aménagements des berges de l'Orne, le long de la rue de l'Usine à Rombas jusqu'au pont de Vitry-sur-Orne, dans le cadre du traitement des friches industrielles et de la remise en état des sites dégradés.

Les travaux se sont achevés à l'été 2015.

Une passerelle sur l'Orne

Dans la continuité des travaux d'EPFL et en prévision du prolongement du Fil Bleu jusqu'à la véloroute Charles le Téméraire (le long de la Moselle) à hauteur de Richemont, la CCPOM a souhaité créer une passerelle piétons et vélos pour le franchissement de l'Orne à hauteur de Vitry-sur-Orne avec un raccordement à la voirie existante de la commune.

Un bureau d'étude a donc été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de la passerelle et les études de sols et géotechniques ont débuté fin 2015.



Projet de passerelle sur l'Orne

De nouvelles liaisons en perspective

Outre la prolongation du Fil Bleu vers la Moselle, la création de nouvelles liaisons douces est à l'étude par la communauté de communes de Rives de Moselle et notamment une liaison entre Maizières-lès-Metz et le site thermal d'Amnéville, passant par Marange-Silvange.

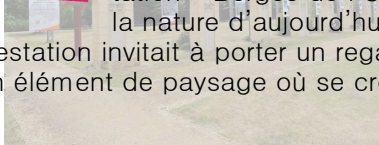
Des tronçons de ces aménagements sont situés sur le territoire de la CCPOM. Dans un souci de cohérence, la CCPOM a délégué la maîtrise d'ouvrage à Rives de Moselle pour la réalisation de ces projets.

- Fête des paysages et de la nature en ville



Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé en septembre 2014 un plan d'action national en faveur des paysages et a programmé en 2015 la 1ère édition de la « Fête des paysages et de la nature en ville », destinée à promouvoir auprès du grand public la variété des paysages. Souhaitant s'inscrire dans cette dynamique, la ville de Moyeuvre-Grande, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la CCPOM ont organisé la manifestation « Berges de l'Orne – Mouvements de paysage – De l'ancienne sidérurgie à la nature d'aujourd'hui », le 20 juin 2015.

Cette manifestation invitait à porter un regard nouveau sur les friches industrielles qui sont aujourd'hui devenues un élément de paysage où se croisent l'eau, la nature, la biodiversité et le patrimoine.



- Etude de Faisabilité technique et financière pour la restructuration du parcours de golf d'Amnéville

Au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015 – 2020, la DREAL va réaliser l'opération VR52 – section A4/Vitry-sur-Orne, dont une partie du tracé de cette nouvelle voie rapide impacte le golf d'Amnéville. Une restructuration du golf est donc envisagée, avec pour objectif de maintenir cet équipement dans la catégorie des parcours 18 trous. Un bureau d'étude spécialisé a été sélectionné fin 2015 pour examiner les emprises foncières potentielles disponibles en périphérie du golf actuel en vue d'une restructuration.

Gestion, élimination et valorisation des déchets

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'investit fortement, depuis sa création, pour offrir aux usagers un service adapté et de qualité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

- Marché de collecte des déchets ménagers

Le service est assuré par plusieurs prestataires pour le compte et sous le contrôle de la communauté de communes :

- la société NICOLLIN pour la collecte des déchets résiduels;
- la société CITRAVAL pour la collecte sélective;
- la société HAGANIS, pour le traitement (incinération et tri).

15 143 tonnes de déchets résiduels ont été collectés en 2015, contre 15 468 tonnes en 2014.

3 526 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en porte à porte en 2015, contre 3 414 tonnes en 2014.

638 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en apport volontaire en 2015, contre 622 tonnes en 2014.

- Déchèteries communautaires

Les marchés de gestion des déchèteries ont été renouvelés au 1^{er}/11/2015.

– Du 1^{er}/01 au 31/10/2015

La déchèterie de Moulin Neuf était exploitée par la société COVED, les trois autres déchèteries (Marange-Silvange, Moyeuve-Grande et Sainte Marie aux Chênes) étaient exploitées par la société BARISIEN.

– A partir du 1^{er}/11/2015

Les quatre déchèteries communautaires sont gérées par la société NICOLLIN.

Les différents flux de déchets issus des déchèteries sont traités par les entreprises suivantes :

tout venant	BARISIEN
déchets verts	SEDE
gravats	TTM Environnement
ferraille	Derichebourg
cartons	BARISIEN
bois	BARISIEN
pneus	<i>Convention avec l'éco-organisme Aliapur</i>
DMS	CEDILOR
huiles végétales	Methagri

11 577 tonnes de déchets reçus en 2015, contre 11 691 en 2014 (progression des tonnages de -1.5 % par rapport à 2014).



- Programme Local de Prévention des Déchets

Le Programme Local de Prévention des Déchets engagé en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) en 2011 se poursuit par la mise en œuvre du plan d'actions.

Les actions développées en 2015



• Le compostage

En 2015, ce sont 13 composteurs en plastique et 48 composteurs en bois qui ont été vendus.

Le multiaccueil d'Amnéville s'est également équipé d'un composteur en bois pour composter les déchets de repas.

• Le compostage en pied d'immeuble

La CCPOM a équipé trois nouvelles adresses de composteurs en pied d'immeuble : à Rombas, Sainte-Marie-aux-Chênes et Vitry-sur-Orne. Ce sont ainsi une cinquantaine de foyers en logement collectif qui recyclent leurs déchets de cuisine en faisant un geste éco-citoyen en faveur de l'environnement.

Le matériel est fourni gratuitement pour tous les immeubles, bailleurs sociaux et syndicats de copropriété, qui en font la demande.

• Les guides composteurs

Le réseau des guides composteurs compte 9 personnes. Ces bénévoles, formés aux techniques de compostage, mènent des actions de sensibilisation et d'information pour apporter des conseils à l'ensemble des habitants sur la pratique du compostage au quotidien.

En 2015, ils ont organisé des ateliers pratiques au Fond Saint Martin à Rombas, tenu des stands d'information lors de diverses manifestations et suivi des formations pour se perfectionner sur des thématiques précises comme le lombricompostage.

• Couches lavables

Le Bureau Communautaire a voté la mise en place d'une subvention pour les familles et les assistantes maternelles qui feraient l'achat de couches lavables pour bébé. Le dispositif prévoit également la possibilité de tester gratuitement l'utilisation de couches lavables par le biais d'un kit de prêt pour une durée d'un mois.



Aucune demande n'a été reçue en 2015.

• Gaspillage alimentaire

La CCPOM a sensibilisé les élèves du périscolaire lors du temps de midi à la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire par des animations.

Environ 75 enfants ont ainsi été touchés par ces interventions.

Pour sensibiliser le grand public des émissions de cuisine ont été réalisées par un chef cuisinier sur le thème « Cuisiner sans gaspiller ». Les vidéos sont diffusées sur le site de la CCPOM et les chaînes de TV locales. Un livret de recettes a également été édité.

• Signature de la convention



La CCPOM a décidé de signer une convention avec l'éco-organisme ECO DDS pour la collecte et le traitement des Déchets Diffus Spécifiques de ménages (DDS).

Cette convention permet d'obtenir un soutien à la mise en œuvre d'action de communication et de formation du personnel et de bénéficier gratuitement du ramassage et du traitement des DDS ménagers collectés en déchèteries.

• Signature de la convention ECO Mobilier

La CCPOM a décidé de signer une convention avec l'éco-organisme ECO Mobilier pour la gestion des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA).

Cette convention permet d'obtenir un soutien financier pour la collecte (non séparée) et le traitement des DEA au niveau des quatre déchèteries communautaires.



• Renouvellement de la convention OCAD3E

La CCPOM a décidé de renouveler les conventions signées en 2007 avec OCAD3E et Eco-système, éco-organismes chargés de la collecte et du traitement des D3E (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques), pour la période 2015 à 2020, ainsi que la convention avec OCAD3E et RECYLUM, pour le recyclage des lampes usagées.



Développement économique

Parcs d'activités

Trois parcs d'activités économiques sont développés par la Communauté de Communes t :

- ◆ le **parc d'activités communautaire « Belle Fontaine »** situé sur le territoire des communes de CLOUANGE et ROSSELANGE d'une superficie de 38,50 ha. 36,827 ha ont déjà été commercialisés. 1,673 ha reste à commercialiser.
- ◆ le **parc d'activités communautaire « Deux Rivières »** situé sur le territoire de MOYEUVRE-GRANDE et ROSSELANGE d'une superficie de 8,92 ha. 4,17 ha ont déjà été commercialisées. 0,35 ha reste à commercialiser.
- ◆ le **parc d'activités communautaire « Champelle »** situé sur le territoire de SAINTE MARIE AUX CHÊNES d'une superficie de 41,28 ha. 9,59 ha ont déjà été commercialisés. 31,69 ha reste à commercialiser.

• Location de locaux d'activités

Hôtel d'entreprises – PAC « CHAMPELLE »

(Etat d'occupation des cellules en décembre 2015)

Cellule n°2 : REHA Assainissement (Construction de réseaux pour fluides-assainissement)
Cellule n°3 : EURL PMP (Micro – mécanique industrielle)
Cellule n°4 : SCI DU CHATEAU (Pôle de développement)
(3 cellules sont disponibles)

Bâtiment d'accueil d'entreprises – PAC « Belle Fontaine »

(Etat d'occupation des cellules en décembre 2015)

Cellule n°1 : ECO-BIO-SOLUTIONS (départ en avril pour cause de liquidation judiciaire)
Cellule n°2 : MAG ELEC LOR (réparation d'équipements électriques) (propriétaire)
Cellule n°3 : Régie d'électricité de Clouange
Cellule n°4 et 5 : WESTFALLEN (Gaz Industriels)
Cellule n°6 : MULLER Assainissement Lorraine (propriétaire)

• Nouvelles implantations

- Démarrage des travaux d'un bâtiment destiné à accueillir le siège de l'entreprise MULLER TP – NGE installé jusqu'à présent à Amnéville dans l'objectif de maintenir les emplois de la société sur le territoire de la CCPOM.
- La société RIGGI SARL s'est installé dans le bâtiment anciennement occupé par la société TRAFIC depuis l'automne 2015.
- Réalisation des travaux de construction d'un bâtiment qui deviendra le siège de l'association « Ligue Régionale de Tir de Lorraine.
- Le projet d'implantation d'un bâtiment regroupant un ensemble de cellules commerciales par la SCI 7B a démarré en 2013 et s'est achevé en 2015. Les cellules commerciales sont au nombre de 7 dont 4 d'entre elles ont ouvert en 2014 (1 salon de coiffure COIFF LO, 1 magasin de sport PROSPORT, une boucherie-épicerie « SAVEUR DU MONDE » et une pizzeria PIZZA HIT.

Les 2 dernières se sont ouvertes en 2015 :



Les emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaires

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PAC « Belle Fontaine »	253 emplois	265 emplois	282 emplois	306 emplois	316 emplois	347 emplois
PAC « Les Deux Rivières »	37 emplois	39 emplois	24,5 emplois	24 emplois	22,5 emplois	38 emplois
PAC « Champelle »	184 emplois	162 emplois	145 emplois	185 emplois	226 emplois	225 emplois
TOTAUX	474 emplois	466 emplois	451,5 emplois	515 emplois	564,5 emplois	609,5 emplois

Partenariats

- Adhésion à « ISEETECH »

La CCPOM a renouvelé son adhésion (3 000 €) à ISEETECH (Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques).

- Bassin d'éducation et de formation (BEF) d'Hayange–Thionville–Rombas : convention avec la Collège Jacques Monod de Hayange

La CCPOM a renouvelé son soutien à hauteur de 500 € au Collège René CASSIN de Guénange à l'occasion de la signature d'une nouvelle convention qui concernait l'édition 2015 du Salon de la découverte professionnelle.

- HOMEGAL et IBBO

Depuis 2002, un partenariat est engagé entre la CCPOM et HOMEGAL. Cette structure gère la pépinière d'entreprises du Bassin de Briey–Homécourt et de la Vallée de l'Orne (Moselle et Meurthe –et–Moselle) ainsi que la plate–forme « Initiative Bassin de Briey Orne » couvrant ce même territoire.

En 2015, le partenariat, formalisé en 2002 par la passation d'une convention et le versement d'une participation financière aux dépenses de fonctionnement d'HOMEGAL pour un montant de 7 600 € et d'un montant de 2 400 € pour la plate–forme IBBO a fait l'objet de discussion en septembre 2015 lors de la commission restreinte « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ». Depuis 2012, le Conseil Régional de Lorraine, les acteurs et réseaux lorrains de la création d'entreprises ont mené un travail de clarification et d'harmonisation de leur offre de services en faveur des porteurs de projets régionaux. Ils ont construit ensemble *une chaîne d'appui régionale* afin de coordonner et de promouvoir les ressources et compétences de l'appui à la création d'entreprises mobilisables sur le territoire.

Par le biais de cette dernière mise en place en 2014, les Chambres consulaires ont ainsi obtenu leur point d'entrée dans le domaine de l'accompagnement classique des entreprises. Les territoires d'intervention ont également été redéfinis : Metz–Thionville et Briey–Longwy.

Projet concours BE YOUR BOSS

Organisé par la Communauté de Communes du Pays Orne–Moselle en partenariat avec l'IAE de Metz et le PEEL Université de Lorraine, la première édition du concours Be Your Boss a pour objectif de susciter et d'éveiller la créativité et l'esprit entrepreneurial chez les jeunes du territoire.

Avec l'événement « Be your boss », la Communauté de Communes du Pays Orne–Moselle entend injecter une énergie nouvelle aux jeunes créateurs de notre région. Car nos jeunes ont des idées, du talent, du dynamisme, mais ils ont besoin d'être reconnus d'abord, puis accompagnés ensuite pour aller au bout de leur rêve.

Une impulsion en 3 temps

L'idée a consisté à sélectionner des projets de jeunes collégiens (élèves de 4^{ème} et 3^{ème}), lycéens et étudiants habitants ou scolarisés sur le territoire de la Communauté de Communes après lancement de l'appel à projets.

Ainsi, une trentaine de jeunes et porteurs de projets d'entreprise, se sont portés candidats via internet et, seize d'entre eux, a été sélectionnée.

Maître d'œuvre du concours, la Communauté de Communes, représentée par Eric MUNIER, Vice–Président en charge du Développement Economique et Didier Nobile, élu communautaire et enseignant à l'Université de Lorraine et des jeunes étudiants en master « entrepreneuriat » de l'IAE, ont accompagné et conseillé les participants dans l'écriture du scénario des vidéos de présentation de chaque projet.

Diverses et variées, les thématiques abordées vont du domaine du sport à celui de l'High–Tech en passant par l'art ou le social.

Un jury de sélection composé d'élus, d'entrepreneurs du territoire et de l'Université de Lorraine a décerné les prix lors de la grande soirée de remise des prix à tous les lauréats de « Be your boss » le 29 avril 2015.

5 prix ont été remis pour :



l'idée la plus innovante,
la plus belle réalisation,
l'idée « coup de coeur »,
le Grand Prix,
le Prix du Public

Mise en place d'un dispositif d'aide à la rénovation des commerces des centres villes du territoire de la CCPOM

Dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire, la Communauté de Communes a souhaité s'engager dans la mise en place d'une opération de redynamisation des commerces des centres villes afin de dynamiser l'activité économique et commerciale du territoire.

Ce programme a pour objectif principal d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants, de retrouver une esthétique des rues commerçantes et une nouvelle dynamique des centres ville des communes membres. Il s'agira de soutenir et développer le commerce de proximité, de maintenir l'attractivité commerciale de la Communauté de Communes en réduisant ainsi l'évasion commerciale ; et enfin de conforter l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire plus particulièrement sur les centres villes. Véritable vecteur de communication, ce programme de rénovation des vitrines permettra à la fois de valoriser les rues commerçantes et d'augmenter l'attractivité des boutiques.

Avec la mise en place de fonds de concours, les commerçants–artisans du territoire de la CCPOM pourront bénéficier d'aides financières pour la modernisation de leur commerce.



Logement, et cadre de vie

Programme Local de l'Habitat 2012–2017

Par délibération en date du 15 octobre 2012, le Bureau Communautaire de la CCPOM a approuvé son 2^{ème} Programme Local de l'Habitat.

Il permet à la CCPOM de se donner les moyens de poursuivre et d'adapter la politique de l'habitat communautaire existante, en répondant aux besoins en logements de sa population et aux spécificités de son territoire.

La mise en œuvre du plan d'actions du PLH s'est poursuivie en 2015 en vue d'atteindre d'ici 2017 les objectifs fixés :

- Note technique sur le logement des jeunes :

La CCPOM souhaite engager sur son territoire un dispositif d'aide favorisant l'accès des jeunes au logement autonome. De ce fait, la CCPOM au titre de son programme partenarial avec l'AGURAM, a élaboré une note technique dont le rendu en août 2015 a permis d'identifier les problématiques propres au territoire visant davantage ce jeune public. L'objectif de cette note consistait également à dégager des pistes d'intervention que la CCPOM pourra mettre en œuvre en 2016 par la création d'un dispositif d'aide spécifique en faveur du public susvisé.

- Réalisation d'une étude pré-opérationnelle de la vacance :

Le diagnostic établi à l'occasion de l'élaboration du PLH fait état d'une hausse significative du nombre de logements vacants sur l'ensemble du territoire intercommunal et plus particulièrement sur la Vallée de l'Orne. Pour résorber ce phénomène, la CCPOM entend faire de la lutte contre la vacance l'une de ses priorités avec pour objectif de procéder à une remise sur le marché de 25 logements vacants par an soit environ 10% de logements vacants existants.

Pour mener à bien cette action, la CCPOM a souhaité, dans un premier temps, procéder à la réalisation d'une étude sur le parc de logements vacants afin de mieux appréhender ce phénomène, et de définir les besoins et les modalités de mise en œuvre d'un dispositif. Les principales phases de cette étude seront les suivantes :

- Recenser et localiser les logements vacants sur le territoire de la CCPOM ;
- Analyser un échantillon significatif de logements vacants ;
- proposer des scénarios d'interventions spécifiques et des solutions de remise sur le marché de ces logements.

Afin de réaliser cette étude pré-opérationnelle, il est nécessaire que la Communauté de Communes soit accompagnée par un prestataire spécialisé dans l'élaboration de ce type d'étude afin que la CCPOM puisse disposer d'éléments d'analyse et de cadrage sur lesquels s'appuyer pour définir des objectifs et des moyens à mettre en œuvre concernant la remise sur le marché de logements vacants sur son territoire.

Une consultation a été lancée le 3 septembre 2015, l'offre retenue est celle du CALM jugée la mieux-disante au regard du rapport d'évaluation.

Un premier comité de pilotage a eu lieu en décembre 2015 afin de lancer l'étude. A cette occasion, le CALM a présenté la méthodologie employée pour la réalisation de l'étude et les premiers éléments de diagnostic pour la première phase de cette étude.

• Opération ravalement de façades
Etude sur le patrimoine bâti ancien – Nouveau Règlement

Le Bureau Communautaire de la CCPOM a décidé le 13 août 2012 d'engager une étude sur le bâti ancien en vue d'optimiser l'opération ravalement de façades. Réalisée par le Bureau d'études X AE-QUO situé à Metz, l'objectif était d'actualiser la stratégie de l'opération ravalement de façades en adéquation avec la nouvelle politique régionale à ce sujet. Cette étude a abouti à la définition d'un nouveau périmètre d'intervention avec l'apparition de nouveaux secteurs à enjeux. A l'issue de la finalisation de cette étude, un nouveau règlement d'intervention a été adopté par le bureau communautaire lors de sa séance 12 janvier 2015.

La commission d'attribution des subventions pour les ravalements de façade se réunit une fois par mois pour étudier et statuer sur les demandes d'aides reçues à la CCPOM.

En 2015, les services communautaires ont enregistré 75 demandes d'informations dont 23 ont abouti au dépôt d'un dossier complet et satisfaisant pour obtenir un accord de financement (avis favorable de la Commission avant travaux).

Au final, après travaux, 32 demandes ont bénéficié de 51 288,76 € (100% CCPOM) d'aides de la CCPOM pour un montant de 293 252,58 € HT de travaux réalisés.

La mission suivi-animation est assurée par le CALM

• Programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée depuis 2008 est arrivée à échéance au 31 décembre 2010. Afin de continuer à soutenir les propriétaires modestes à améliorer le confort de leur logement et répondre aux objectifs de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, un Programme d'intérêt Général a été mis en place fin 2011 en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Région Lorraine.

Conformément à l'action 6 du second Programme Local de l'Habitat « Agir sur le parc inadap-
té », la CCPOM s'est engagée, depuis décembre 2011, dans la mise en place d'un Programme d'
Intérêt Général visant à répondre aux problématiques de :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- L'adaptation des logements au handicap
- La lutte contre la précarité énergétique.

Dans ce cadre une convention avait été signée entre la CCPOM et l'État le 16 novembre 2011, marquant le lancement de l'opération, pour une durée de 3 ans, prenant fin au 1^{er} janvier 2014. Sur la base des résultats observés et de l'importance à poursuivre cette action sur un territoire où la question de la qualité du logement en particulier dans le domaine des travaux liés aux économies d'énergie et à l'adaptation reste très présente, il y a a été prolongé pour 2 années supplémentaires.

Ce programme intègre le dispositif national « Habiter Mieux » permettant de mobiliser les crédits du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART).

En 2015, les services communautaires ont enregistré 71 nouvelles demandes (70 propriétaires occupants et 1 propriétaire bailleur), dont 52 bénéficiant du Fonds d'Aide Rénovation Thermique.

En 2015, 70 dossiers ont abouti au versement d'une subvention (50% CCPOM / 50% Région Lorraine)

ANNEE	Nombre Dossiers	Nombre FART	TOTAL		ANAH		CCPOM		REGION	
			PIG	FART	PIG	FART	PIG	FART	PIG	FART
2014	54	34	541 187,23 €	126 870,00 €	474 382,00 €	109 870,00 €	33 402,62 €	8 500,00 €	33 402,62 €	8 500,00 €
2015	70	52	507 224,92 €	198 435,00 €	426 973,00 €	172 435,00 €	40 125,96 €	13 000,00 €	40 125,96 €	13 000,00 €

Le Centre d'Amélioration du Logement de Moselle (CALM) a été retenu pour la période 01/12/2014 au 30/11/2016, afin d'assurer la mission de suivi-animation de l'opération.

En 2015, la Région Lorraine et l'ANAH ont participé au financement de cette mission.

- Campagne isolation thermique

En 2012, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a mis en place une campagne d'isolation thermique visant à soutenir financièrement les propriétaires réalisant des travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et d'isolation des combles perdus.

En 2015 les services communautaires ont enregistré 65 demandes (23 isolations des combles perdus et 42 isolations des murs par l'extérieur).

Au final, après constitution des dossiers et réalisation des travaux, 25 demandes ont bénéficié d'aides de la CCPOM pour un montant de 22 889.00 € (Isolation des murs par l'extérieur 19 dossiers pour 20 287,00 € et isolation des combles perdus 6 dossiers 2 602,00 €) pour un montant de travaux réalisés de 212 769,00 €.

La mission suivi animation est assurée par le CALM.

Consulter le diagnostic et le PLH sur www.ccpom.fr rubrique « Logement »

- Adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement

Lors de sa réunion du 14 décembre 2015, le Bureau Communautaire a décidé de son adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2015.

Ce fonds, administré en cogestion par le Conseil Départemental de Moselle et l'État, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement. Les aides accordées sont de deux natures : les aides financières de droit commun (prise en charge du 1^{er} loyer, prise en charge de l'assurance locative, participation au dépôt de garantie) et les aides financières complémentaires réservées au public prioritaire (prise en charge des frais de déménagement, prise en charge des frais d'ouverture de compteur, ...).

En 2014, le total des aides accordées par la FSL aux habitants des communes de la CCPOM représentait une somme de 344 705.22 € (428 630.72€ en 2013 soit une diminution de 19.58%) pour un total de 1 765 interventions (1941 en 2013 soit une diminution de 9.07%) au titre de ce dispositif.

La participation financière de la CCPOM à ce dispositif s'élève à hauteur de 0.30 € par habitant au titre de l'année 2015. Elle constitue un engagement fort auprès des populations précarisées.

Partenariats

- Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle – ADIL 57

En janvier 2009, le Bureau Communautaire a autorisé le Président de la CCPOM à signer une convention avec l'ADIL57 pour la mise en place d'une mission d'information sur le logement. Un juriste accueille les particuliers tous les 2^{ème} mercredi du mois au siège de la CCPOM, pour des conseils neutres, gratuits et personnalisés concernant les questions juridiques, fiscales et financières du logement.

En 2015, les permanences ont permis d'accueillir et d'orienter 24 ménages résidents sur le territoire de la CCPOM (contre 21 en 2014)

Au total, en 2015, ce sont 191 ménages de la CCPOM qui ont bénéficié des services de l'ADIL (appels téléphoniques, permanences à la CCPOM, permanences à Metz, mails, courriers,...).

Le thème le plus fréquemment rencontré porte sur les obligations contractuelles dans le cadre d'un contrat de location. Mais l'ADIL est aussi en mesure, grâce à un logiciel perfectionné, de proposer une étude financière complète et approfondie dans le cadre d'un projet d'acquisition immobilière.

En 2015, la cotisation d'adhésion à l'ADIL s'est élevée à 5 363.60 €.

- Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes – CLLAJ

En 2008, la CCPOM s'est engagée dans un partenariat avec le CLLAJ afin de conforter l'accès au logement des jeunes. Ainsi, une conseillère en économie sociale et familiale accueille, lors de permanences, les jeunes de 18 à 30 ans en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement.

2 permanences mensuelles ont lieu à la CCPOM (au sein du siège – 34 Grand'rue – ROMBAS) et une supplémentaire tous les mois et demi environ dans un des trois territoires de la CCPOM :

- A/ à Sainte-Marie-aux-Chênes pour les communes du plateau
- B/ à Marange-Silvange pour les communes des coteaux
- C/ à Moyeuvre-Grande pour les communes de la vallée de l'Orne

Un bilan quantitatif et qualitatif de cette mission est effectué chaque trimestre, et un groupe de pilotage a été constitué afin d'évaluer la pertinence et l'impact de ces permanences sur le territoire.

Le CLLAJ a assuré pour l'année 2015, 16 permanences au sein du siège de la CCPOM et 1 permanence délocalisée sur le territoire de la CCPOM.

Les personnes orientées :

37 ménages ont été orientés, 9 ménages ayant eu une proposition de rendez-vous afin de réaliser un premier entretien ne se sont pas présentés.

Nous remarquons un maintien des orientations (en 2014 : 36 – en 2013 : 32)

Les personnes accueillies :

En 2015, les permanences du CLLAJ ont permis :

- d'accueillir et d'informer 30 personnes,
- d'accompagner 12 ménages dans leur projet, soit 16 personnes (en 2014 : 37)

Au cours de l'année, les permanences supplémentaires ont permis d'accompagner 2 ménages.

Note : Les écarts s'expliquent par notamment l'absence de la titulaire sur plusieurs permanences, le poste étant stabilisé pour 2016, le CLLAJ devrait pouvoir reprendre le rythme des permanences.

Développement durable

- Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin

En 2011, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin (ALEC) a été créée pour soutenir techniquement les particuliers dans leurs démarches de rénovation thermique. L'association à but non lucratif a pour objectif de développer la prise de conscience du grand public et de l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités et acteurs privés, sur les préoccupations liées aux changements climatiques.

La CCPOM en est membre fondateur depuis sa création.

En 2015, la participation de la CCPOM s'est élevée à 18 044€ pour la cotisation de base et la mission de Conseiller en Energie Partagé (voir ci-dessous).



- L'Espace INFO-ÉNERGIE

Animations en 2015 sur le territoire de la CCPOM

Actions CCPOM	Permanences	2 permanences à la CCPOM chaque mois
	Permanences	Des permanences téléphoniques
	Ateliers	Ateliers pratiques de sensibilisation dans les écoles
	Outils	Création d'outils pédagogique
	Balade	Balade thermographique à Sainte Marie aux Chênes
	Communication	Campagne de communication pour les actions menées
Actions collectives	Assistance technique	Assistance technique au montage de projets au sein de comité de pilotage/
	Action	Tenues d'un stand dans les foires, salons

- Le Conseil en Energie Partagé CEP



L'ALEC du Pays Messin a créé en octobre 2012 un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP). L'objectif de cette nouvelle mission est de mutualiser la compétence

d'un « homme énergie » entre les communes de moins de 10 000 habitants qui s'engagent dans la démarche. Le CEP sensibilise, informe et accompagne les élus et le personnel communal dans leurs démarches d'économie d'énergie.

Deux types de missions sont proposés :

• Une mission de base gratuite pour les communes

- ◆ Réalisation d'un diagnostic énergétique du patrimoine
- ◆ Mise en place d'un suivi énergétique annuel
- ◆ Animation du territoire et mise en réseau des acteurs

• Des missions personnalisées (Eclairage public, caméra thermique, accompagnement projets urbain, ...)

5 communes de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle ont adhéré au dispositif CEP depuis sa mise en place.

- La plateforme de rénovation énergétique

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin a sollicité la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle afin d'obtenir son soutien pour le projet de création d'une plateforme locale de rénovation énergétique sur le territoire du SCOTAM.

La vocation de cette plateforme est de créer un guichet unique d'information permettant de renseigner les demandeurs d'un point de vue technique et financier et de les accompagner tout au long du processus de rénovation de leur bâtiment. L'objectif premier de la plateforme est d'inciter à la rénovation des copropriétés, logements et maisons individuelles vers un niveau de performance BBC.

La CCPOM a choisi d'adhérer à la création de la plateforme de rénovation énergétique, qui devrait voir le jour début 2016.

- Le Bilan de Gaz à Effet de Serre

Conformément à l'article 75 de la loi Grenelle II, les communautés de communes de plus de 50 000 habitants sont tenues d'établir un bilan d'émission de gaz à effet de serre sur leur territoire.

Un bureau d'études a été retenu pour réaliser le bilan des émissions de la CCPOM à l'échelle de son patrimoine (les bâtiments) et de ses services (son fonctionnement propre et ses domaines de compétences), sur l'année de référence 2014. La collecte des données a commencé fin 2015, pour un rendu de l'étude courant 2016.

Cet outil d'aide à la décision permet de réaliser une évaluation globale des émissions de gaz à effet de serre et d'identifier les leviers d'actions en interne comme auprès des acteurs extérieurs à la CCPOM (visiteurs, fournisseurs, prestataires et habitants).

- La COP 21

Dans le cadre de la présidence par la France de la 21ème Conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21), la CCPOM a souhaité relayer cet événement majeur à l'échelle de son territoire.

Un numéro spécial « COP 21 » du CCPOM'Mag est paru, présentant une approche générale de la question du réchauffement climatique ainsi qu'une présentation des actions menées par la CCPOM en matière de développement durable dans ses compétences et surtout pour les habitants.

Une exposition sur la thématique du réchauffement climatique a eu lieu dans les centres commerciaux de la CCPOM, Super U de Clouange et Cora de Sainte-Marie-aux-Chênes, pour entamer avec le public une réflexion sur le sujet.

Les autres manifestations prévues à cette occasion ont dû être annulées sur arrêté préfectoral suite aux attentats de novembre à Paris.



Petite enfance

La CCPOM a estimé que l'intercommunalité était l'échelon d'intervention le plus pertinent pour répondre aux problématiques liées à l'accueil de la petite enfance. Suite à l'étude de besoins réalisée en 2009, un schéma de développement a été déterminé.

Ce schéma de développement a été mis en œuvre de 2010 à 2014 par la réalisation de quatre nouveaux multiaccueils et le passage de la halte-garderie de Rombas en multiaccueil.

Toutes les structures accueillent à ce jour des enfants âgés de 2 mois $\frac{1}{2}$ à 6 ans.

Le 1^{er} site à avoir ouvert ses portes est le multiaccueil d'Amnéville « La Forêt Enchantée » en février 2012. Le dernier, situé sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes, « Les Ecureuils » accueille des enfants depuis septembre 2014.

RAPPEL DES STRUCTURES

Les cinq multiaccueils suivants permettent un maillage cohérent du territoire :



« La Forêt Enchantée » à Amnéville

Date d'ouverture : 6 février 2012

Localisation : à l'arrière de la médiathèque

Capacité d'accueil : 60 places

Nombre d'emplois : 19.55 Equivalent Temps Plein

174 familles ont pu bénéficier de ces services, soit 195 enfants

« Les Moussaillons dans la Vallée de l'Orne

Date d'ouverture : 13 mai 2013

Localisation : Parc d'Activités Communautaire Belle-Fontaine

Capacité d'accueil : 30 places

Nombre d'emplois : 10.87 Equivalent Temps Plein

106 familles ont pu bénéficier de ces services, soit 118 enfants



« La Tanière des Loupiots » à Marange-Silvange

Date d'ouverture : 16 septembre 2013

Localisation : à côté du groupe scolaire Félix Midy

Capacité d'accueil : 30 places

Nombre d'emplois : 10.17 Equivalent Temps Plein

87 familles ont pu bénéficier de ces services, soit 103 enfants



« Les Ecureuils » à Ste-Marie-aux-Chênes

Date d'ouverture prévisionnelle: septembre 2014

Localisation : Lotissement Le Breuil

Capacité d'accueil : 30 places

Nombre d'emplois : 10.2 Equivalent Temps Plein

83 familles ont pu bénéficier de ces services, soit 93 enfants



« Les Petits amis » à Rombas

Multiaccueil : La Halte-Garderie « Les petits amis » de Rombas a fait l'objet de travaux de rénovation et de remise aux normes. Cela a permis de passer en fonctionnement multi accueil en septembre 2012.

Localisation : à côté de la maison de l'enfance

Capacité d'accueil : 25 places

Nombre d'emplois : 9.17 Equivalent Temps Plein

89 familles ont pu bénéficier de ces services, soit 104 enfants



Au total, 539 familles (504 en 2014) ont pu bénéficier de ces services, soit 613 enfants (545 en 2014).

• Fonctionnement des structures

Ces équipements communautaires, hormis le RPAM (Relais Parents Assistants Maternels) fonctionnent dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). La fédération Léo Lagrange avait en charge le fonctionnement et l'exploitation de ce service sur l'année 2015.

Les deux contrats de DSP (multiaccueils d'Amnéville et de Rombas) et (multiaccueils Vallée de l'Orne, Marange-Silvange et Sainte Marie aux Chênes), arrivaient à leur terme le 31 décembre 2015. Ils ont été prolongés jusqu'au 31 mars 2016.

L'année 2015 a été marquée par différentes étapes en vue de préparer la prochaine DSP d'une durée prévue du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2021.

• Renouvellement de délégation de service public—Les principales étapes

- 31 mars 2015 : délibération du Conseil Communautaire sur le principe d'une DSP de type affermage
- Mai 2015 : Publication de l'avis d'appel à candidature
- 26 juin 2015 : 6 candidatures ont été ouvertes lors de la commission d'ouverture des plis :
 - * Crèche de France à Paris,
 - * l'AASBR à Strasbourg,
 - * Léo Lagrange Centre à Villeurbanne,
 - * Les Petits Chaperons Rouges à Clichy
 - * People and Baby à Metz
- 08 septembre 2015 : réunion de la commission pour procéder à l'ouverture des plis contenant les offres des 3 opérateurs économiques suivants :
 - Léo Lagrange Centre Est,
 - l'AASBR
 - People and Baby
- 25 septembre 2015 : le représentant du Groupe Novances (notre AMO) a présenté les conclusions des analyses techniques et financières aux membres de la commission de DSP, et a suivi un temps de négociation avec les 3 candidats
- Octobre 2015 : Négociations (2 phases de réunion) suite auxquelles il a été demandé aux candidats de produire leur meilleure dernière offre pour le 23.11.2015
- 07 décembre 2015 : la synthèse de ces offres finales a été présentée par le groupe Novances

Participation de la CCPOM sur la durée du contrat : 5 787 052.11 €

• Les services proposés

Les 5 multiaccueils sont dédiés prioritairement aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle. Il peut être envisagé d'accepter des familles extérieures. Une grille de pondération permet de comptabiliser le nombre de points par famille en fonction de plusieurs critères tenant compte de la situation professionnelle, du lieu de domiciliation, de l'antériorité de la demande, etc.

Trois types d'accueil sont possibles :

- L'accueil régulier : l'enfant est accueilli sur la base de jours et heures fixes et un contrat est établi entre la structure et la famille, généralement pour une durée de 6 à 12 mois.
- L'accueil occasionnel : l'enfant est accueilli ponctuellement en fonction des besoins des parents et des disponibilités de la structure.
- L'accueil d'urgence



LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS - RPAM :

Les RPAM — LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

Le Relais Parents Assistants Maternels est un lieu d'écoute, d'informations, de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels, les parents et futurs parents. Espace neutre et entièrement gratuit, il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels.

Un RPAM existait depuis 01/12/2008. Installé à Amnéville il animait les communes d'Amnéville et de Rombas. Lors de la prise de compétence petite enfance en juillet 2010, le RPAM a étendu ses compétences à l'ensemble du territoire communautaire.

Aujourd'hui situé dans les locaux du multiaccueil d'Amnéville et une antenne va fonctionner très prochainement dans les locaux du multiaccueil de Ste-Marie-aux-Chênes.

Localisation : Multiaccueil d'Amnéville et une antenne à celui de Ste-Marie-aux-Chênes après la réalisation des derniers aménagements.

Nombre d'emplois : 2

Nombre d'assistantes maternelles en 2015 : 556 (547 en 2014 et 556 en 2013)

Nombre de places théoriques : 1779 (1733 en 2014 et 1747 en 2013)

Nombre de place disponibles : 278 (349 en 2014 et 209 en 2013)

On observe une stabilité du nombre d'assistants maternels agréés, les nombreux départs en retraite de 2014 ont été remplacés par de nouveaux agréments en 2015. On observe de plus une augmentation du nombre de places théoriques (peut-être du fait d'un nombre plus importants d'agrément chez chaque assistant maternel). Enfin la baisse du nombre de places disponibles peut s'expliquer par la bonne adéquation entre l'offre et la demande d'accueil familial sur le territoire.

Communication

- Conventions de Partenariat

De nombreuses manifestations locales ont fait l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs durant l'année 2015 dans la cadre de la promotion de l'identité communautaire :

- ◆ **Fête de la Truite**

Association "Groupement de la vallée de l'Orne et conroy"

- ◆ **Un peu de Venise au pays des renards**

Association "Les costumés vénitiens de la vallée de l'Orne"

- ◆ **Fête de la nature de Pérotin**

Association "Amicale des Pérotins"

- ◆ **Carnaval de Rosselange**

Association « Les Joyeux Carnavaliers »

- ◆ **Semi-marathon**

Association « Semi Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne » (SMIVO)

- ◆ **Festival d'humour professionnel « La Semaine du Rire**

Commune de Moyeuvre-Grande

- ◆ **Fête du Village**

Commune de Bronvaux

- ◆ **Grand tournoi OPEN dames/messieurs**

Association « Tennis Club Amnéville »

- ◆ **Buzz dans la ville**

Association Sportive du Plateau Section Basket

- ◆ **Insolivres**

Avec la participation de 5 bibliothèques (Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Moyeuvre-Grande, Rosselange, Sainte-Marie-Aux-Chênes)

- ◆ **Fête de la vigne**

Association "Les Mats de Cocagne"

- ◆ **Festival de musique country « Marange texas »**

Association "Les Mats de Cocagne"



Des subventions pour un montant total de 17 850 € ont été versées dans le cadre des ces partenariats

- Le magazine d'information intercommunal

En 2015, 2 numéros du magazine intercommunal CCPOM le Mag ont été publiés :

Le numéro 12, publié en juin est constitué des rubriques suivantes :

- Edito du Président*
- Infos pratiques*
- 2015–2020, un nouveau projet de territoire*
- Concours BE YOUR BOSS*
- Expression de l'opposition*
- Infinibag, le sac de tri pour le verre*



et



le numéro 13, publié en novembre, est constitué des rubriques suivantes :

- Edito du Président*
- La COP 21*
- La CCPOM fait son bilan de Gaz à Effet de Serre*
- Les aides aux particuliers*
- L'ALEC-EIE*
- Réussir son projet de rénovation*
- De la COP 21 à la CCPOM*
- Expression de l'opposition*

communication

Dossier transversaux



• PROJET TERRITOIRE CCPOM 2015/2017

HISTORIQUE

Le premier projet de territoire de la CCPOM, élaboré en 2006, est arrivé à son terme en 2014. En 2014, la Communauté de communes Pays Orne Moselle a décidé de s'engager dans une nouvelle démarche prospective à un moment où notre territoire connaissait des évolutions marquantes, avec notamment le projet de requalification des friches industrielles des Portes de l'Orne, grâce au projet de territoire 2015-2020.

Toutes les communes membres ont été sollicitées afin de participer à l'élaboration de la vision prospective d'un territoire partagé, par le biais d'un comité de pilotage qui s'est réuni pendant plusieurs séances.

LES ENJEUX

Après quelques mois de travail et de réflexion des enjeux ont pu émerger.

Le bureau communautaire de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle, en date du 09 février 2015 a validé les enjeux de ce nouveau projet de territoire :

- ENJEU N°1 - La requalification des friches sidérurgiques des « Portes de l'Orne »,
- ENJEU N°2 - Le développement économique et touristique,
- ENJEU N°3 - La modernisation de la collecte des déchets ménagers,
- ENJEU N°4 - Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance,
- ENJEU N°5 - Le développement d'un réseau de communication à très haut débit,
- ENJEU N°6 - La mise en valeur de l'environnement
- ENJEU N°7 - La mise en œuvre d'actions en faveur des personnes en perte d'autonomie,
- ENJEU N°8 - La mise en œuvre d'actions en faveur de l'habitat,
- ENJEU N°9 - La mise en œuvre d'une politique de développement durable.
- ENJEU N°10 - La mutualisation des services

La déclinaison opérationnelle de ce projet de territoire est définie dans le programme d'actions.

VALIDATION ET PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Lors de sa séance du 31 mars 2015, le Conseil Communautaire a validé le Projet de Territoire 2015 / 2020, qui a été présenté aux forces vives du territoire lors d'une manifestation qui s'est déroulée le 10 avril 2015 à Rombas.

Les 10 axes ont été présentés lors de cette vaste conférence et de plusieurs tables rondes, en présence du journaliste et Grand témoin François de Closets.

Suite à la demande du Lycée Julie Daubié, la communauté de communes est intervenue auprès de l'équipe enseignante pour leur présenter le projet de territoire.

Sur l'année 2015, les actions ont donc démarré, et le comité de pilotage s'est engagé, en lien avec la commission finances, dans l'élaboration d'un pacte financier et fiscal.

Projet
de **Territoire**
2015/2017

• Mutualisation des services

Le conseil communautaire a adopté son 1^{er} schéma de mutualisation lors de sa réunion en date du 14 octobre 2014.

Il s'agit d'un **schéma « à minima »** portant sur les thèmes suivants :

- Organisation d'une consultation par la communauté de communes, pour le compte de ses communes membres, en vue de la désignation d'un organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public conformément aux dispositions de la loi portant engagement national pour l'environnement,
- Organisation d'une consultation par la communauté de communes, pour le compte de ses communes membres, en vue de la fourniture d'énergie,
- Mise en place d'un système d'archivage électronique.
- Organisation d'une consultation de la population sur la création d'une mutuelle santé.

Groupement de commande pour la fourniture de gaz

Par délibération du Bureau communautaire en date du 09 février 2015, un groupement de commande a été constitué entre la CCPOM et plusieurs communes du périmètre communautaire pour la fourniture de gaz.

Il s'agit des communes d'Amnéville, Bronvaux, Marange-Silvange, Moyeuvre-Petite, Pierrevillers, Rombas et Rosselange.

Suite à une consultation engagée par les services de la CCPOM, la Commission d'appel d'offres du groupement a décidé de retenir pour cet accord-cadre les fournisseurs suivants :

TOTAL ENERGIE
GDF SUEZ ENERGIE France

Chaque membre du groupement s'est engagé, dans la convention, à signer avec le contractant retenu, un marché à hauteur de ses besoins propres tels que définis dans l'accord-cadre.

Etude prospective de faisabilité technique et financière pour le « Haut débit »

Dans le cadre du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du pays Orne Moselle une étude prospective de faisabilité technique et financière pour une desserte numérique totale en « FTTH » du territoire communautaire a été réalisée par le bureau d'étude STRATEGIC SCOUT (Paris)

Cette étude porte sur l'identification des opérateurs présents, sur le recensement et la capacité des infrastructures existantes, celles disponibles et mobilisables du territoire, sur une ou des hypothèses d'architecture de réseaux et leurs faisabilités économiques ainsi qu'une forme de gestion juridiquement adaptée à la gouvernance d'un tel service.

Elle est décomposée en trois phases avec rendu synthétique par phase :

Phase 1 : constat de l'existant, des possibilités et potentialités, des conditions à remplir ;

Phase 2 : scénarios pour une capillarité totale haut débit et évaluation des travaux et des investissements nécessaires ;

Phase 3 : scénarios juridique et réglementaire pour quel type de gouvernance.

Le 31 mars 2015, le Conseil communautaire validait son projet de territoire 2015-2020. Ce dernier annonce un schéma de mutualisation évolutif. La communauté de communes s'est donc engagée dans de nouvelles réflexions.

Ainsi de nouvelles pistes de mutualisation ont été envisagées et des groupes de travaux ont été mis en place, à savoir :

- la dépendance et la santé
- la sécurité
- les services d'entretien généraux
- le nettoyage
- les énergies
- l'ingénierie juridique

Suite à ces différentes réunions de groupe de travail, le conseil communautaire, lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2015, a décidé de poursuivre la réflexion sur trois pistes de mutualisation qui ont été identifiées comme prioritaire dans le cadre de l'élaboration d'un schéma de mutualisation, à savoir :

- Achats groupés
- Le nettoyage des voiries
- Les ateliers généraux (centralisation des entretiens des véhicules, engins à moteurs, etc.)

Entre février et décembre 2015 le groupe...

- dépendance-santé : s'est réuni 3 fois
- sécurité : s'est réuni 2 fois
- services d'entretien généraux: s'est réuni 2 fois
- nettoyage : s'est réuni 2 fois
- énergies : s'est réuni 5 fois
- ingénierie juridique : s'est réuni 2 fois

- AGURAM

Dans le cadre du partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (A.G.U.R.A.M.), cet organisme a continué à apporter son assistance technique aux services communaux, essentiellement sur les questions d'habitat/logement et notamment :

- Mission d'observation permanente portant sur le logement, prenant en compte les dispositions du PLH et sa mise en œuvre : production des chiffres annuels du territoire sous forme d'un tableau de bord, intégrant un volet spécifique sur le foncier à vocation d'habitat ainsi qu'un tableau récapitulatif de suivi annuel du PLH;

- Aide à la rédaction d'un cahier des charges pour le lancement d'une étude sur la vacance
- Logement des jeunes : note technique visant à identifier les problématiques spécifiques au territoire et à dégager des pistes d'intervention pour la collectivité en direction de ce public

The logo for AGURAM, with the letters 'A', 'G', 'U', 'R', 'A', and 'M' in a light green color, and the letters 'A', 'M', and 'M' in a red color.



Siège social: 1 rue Alexandrine—57120 ROMBAS
Tél. 03 87 58 32 32 – Fax 03 87 67 59 48
Email: ccpom@ccpom.fr